

Règlement intérieur

Association Loutopia

Préambule

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association Loutopia, dont le siège est à Canteleu et dont l'objet est de lutter contre la solitude et l'isolement social, en rassemblant des individus qui ne se connaissent pas, qui sont en situation d'isolement ou qui souhaitent faire de nouvelles rencontres amicales sur un même territoire géographique.

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des membres, sans exception et est validé au moment de leur adhésion à l'association via le formulaire Helloasso.

Les membres de l'association

L'association Loutopia est composée des membres suivants

- Membres usagers : adhérents et abonnés
- Membres actifs : bénévoles
- Membres fondateurs : bureau (Président et Trésorière)

Les membres d'honneurs peuvent être désignés par le Bureau ou l'Assemblée Générale pour services rendus à l'association.

Rejoindre l'association Loutopia

L'association Loutopia accueille de nouveaux membres tout au long de l'année. Ceux-ci devront respecter le parcours d'intégration proposé.

Dans un premier temps, le nouveau membre doit obligatoirement participer à un temps d'accueil avec un bénévole (en Visio). Le fonctionnement de l'association, ainsi que les services proposés, lui sont ainsi exposés.

À la suite de ce temps d'accueil, un formulaire d'adhésion via HelloAsso lui est transmis. Le mois d'essai débute au moment où le formulaire est complété.

Le nouveau membre est ensuite accompagné dans la prise en main de la communauté Discord Loutopia.

L'adhésion

Tous les membres après leur mois d'essai doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle de 1€. Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale.

Le versement de la cotisation annuelle doit être établi via le site HelloAsso et effectué au moment de l'adhésion. En adhérant, le membre valide le règlement intérieur de l'association Loutopia.

Le bureau a la possibilité de refuser une adhésion en cas de soucis lors du mois d'essai. Le cas échéant, la personne est informée par mail avant la fin de son mois d'essai par décision motivée. (le pourquoi)

L'abonnement

Le montant de l'abonnement est fixé en fonction de la situation de la personne (ressources financières, statut étudiant, AAH, etc...)

Le montant maximum fixé est de 4,16€ par mois avec possibilité d'abonnement pour 3, 6, 9 ou 12 mois. (50€ l'année)

Cet abonnement donne accès à tous les services de l'association ainsi qu'aux avantages chez nos partenaires.

Condition de remboursement

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise.

Un remboursement de cotisation en cours d'année ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre.

Règles générales au sein de l'association **Loutopia**

Article 1 : Responsabilité individuelle

En rejoignant Loutopia, vous vous engagez à respecter ce règlement intérieur et les valeurs portées par l'association.

Vous êtes l'unique responsable de vos choix, vos propos et de vos actions.

En aucun cas l'association Loutopia ou un de ses membres ne pourra être tenu responsable de vos agissements.

Article 2 : Valeurs

L'association attend de chacun des membres qu'ils :

- se respectent mutuellement,
- respectent les lieux de rencontre,
- soient honnêtes, sincères et justes dans leur discours,
- soient solidaires et se soutiennent,
- soient empathiques, ouverts et dans l'acceptation des différences de chacun,
- s'écoutent les uns les autres même en cas de désaccord,
- partagent leur passions et hobbies sans crainte du jugement

Article 3 : Savoir vivre

L'association demande à chaque membre qu'ils :

- respectent l'âge prérequis (l'association n'est pas ouverte aux mineurs)
- soient eux-mêmes,
- soient polis et courtois,
- soient vigilants à ce qu'ils ne heurtent pas d'autres membres, si c'est le cas présenter ses excuses aux personnes concernées (exemple: humour noir)

A l'inverse, l'association ne tolère pas :

- toutes formes de discriminations (détails en annexe),
- toutes formes de violences verbales, physiques ou psychologiques,
- toutes formes de harcèlement,
- tous comportements néfastes, immatures ou désobligeants,
- tous propos diffamatoires et autre propos pouvant aller à l'encontre d'une personne

En cas de non-respect, un avertissement ou une procédure d'exclusion pourra être engagée.

Article 4 : Le service Bien-être communautaire

Le service Bien-être communautaire a un rôle d'écoute et de médiation. Il peut émettre des recommandations au Bureau mais ne prend pas de décisions disciplinaires définitives.

Ce service fait partie du Pôle "vie communautaire" et a pour objectif de trouver des solutions humaines et objectives pour désamorcer les potentiels conflits qui pourraient survenir entre les membres de la communauté Loutopia. Les procédures de fonctionnement de ce service sont détaillées dans l'espace bien-être communautaire sur la communauté discord Loutopia.

Le service Bien-être communautaire est mixte.

Il est composé de bénévoles choisi.e.s pour leurs valeurs humaines et leurs capacités à rester impartiaux.

Les bénévoles bien-être communautaire œuvrent pour que la communauté Loutopia reste une Safe Place pour l'ensemble de ses membres. c'est-à-dire, un espace où chacun se sent en sécurité, écouté et respecté.

Leur mission est de proposer des solutions aux membres faisant face à des difficultés de tout ordre rencontrées lors des sorties ou sur la communauté Discord Loutopia.

Article 5 : Devoir de Bienveillance

Les bénévoles de l'association Loutopia œuvrent chaque jour pour garantir un cadre sécurisant et bienveillant pour tous les membres.

Néanmoins, il est impossible pour les bénévoles d'être informés de toutes les problématiques potentielles que les membres peuvent vivre au sein de la communauté.

Dans ce cadre, chaque membre est encouragé à signaler tout comportement problématique au service bien-être communautaire, dans le respect de la confidentialité et sans obligation formelle de signalement.

Les signalements reçus par le service bien-être sont traités de manière confidentielle et ne sont conservés que le temps strictement nécessaire à leur traitement.

Le service bien-être communautaire agit à titre préventif et non disciplinaire

Quand avoir recours au devoir de bienveillance ?

Si un membre ne va pas bien, ou constate qu'un autre membre ne va pas bien, il lui est conseillé d'en parler au service bien-être et sécurité, afin que ce service puisse l'orienter et l'accompagner au mieux.

A l'inverse, si un membre est témoin d'un comportement qui peut porter atteinte à un autre membre, il doit impérativement le signaler au service bien-être et sécurité, afin de garantir la sécurité de tous.

Qui contacter pour exercer mon devoir de bienveillance ?

L'association Loutopia a créé un service pour veiller au bien-être et à la sécurité de chaque membre : le service bien-être communautaire.

Article 6 : Sujets sensibles

Nous invitons chaque membre à faire preuve de vigilance lorsque des sujets sensibles sont abordés, par exemple : les sujets politiques, religieux, ou autres polémiques.

Si un membre aborde l'un de ses sujets pouvant être sensibles, il est libre de le faire et de s'exprimer. Cependant, en cas de dérive dans les propos ou comportements liés à un sujet sensible, les modérateurs peuvent intervenir et rappeler les règles de bienveillance.

Article 7 : État second lors de l'utilisation des services de l'association

Nous invitons chaque membre à ne pas faire usage de la communauté discord ou de participer aux sorties s'ils ont consommé des stupéfiants ou abusé de l'alcool. En aucun cas, les dérives de comportement dû à un état second ne seront tolérées.

Règles durant les sorties proposées sur la communauté Loutopia

Toutes les articles des "Règles générales de l'association loutopia" s'appliquent pour les sorties en complément de celles-ci :

Article 8 : Responsabilité de ses invités

Chaque membre à la possibilité de venir accompagné par une personne extérieure non membre de l'association à condition qu'elle soit en adéquation avec les valeurs de Loutopia, et qu'elle soit dans la tranche d'âge prérequis (mineurs non admis). C'est pourquoi, le membre est responsable de son invité lors de la sortie.

Dans ce cadre, le membre devra informer en amont les autres participants via le groupe de discussion de la sortie, qu'il viendra accompagner.

En cas de problème généré incluant un invité et un autre membre, le membre à l'initiative de cette invitation pourra être tenu pour responsable.

Article 9 : Usage et détention de produits illicites, surconsommation d'alcool

Afin de garantir la sécurité de tous, il est interdit de détenir ou faire usage de produits stupéfiants quels qu'ils soient ou de consommer à outrance de l'alcool lors des sorties proposées sur la communauté Loutopia.

Article 10 : Conduite sous l'influence de l'alcool

Nous encourageons chaque conducteur à être responsable sur le trajet du retour après les sorties Loutopia.

Si un membre après une sortie prend le volant alcoolisé, il met en danger la vie des autres usagers. Cela va à l'encontre des valeurs de l'association.

En cas d'infraction à cette règle, un avertissement pourra être délivré au membre.

En cas de récidive, le membre pourra être exclu définitivement après décision du bureau.

Article 11 : Profiter des avantages partenaires

Les membres durant leur période d'essai ont accès aux tarifs réduits chez les partenaires de Loutopia en présentant leur carte d'adhésion au mois d'essai HelloAsso.

Les adhérents doivent obligatoirement prendre un abonnement Loutopia afin de profiter des avantages chez les partenaires Loutopia.

Une carte d'abonnement est automatiquement générée via Hello asso.

Cette carte est à présenter sur demande du partenaire.

IMPORTANT FONCTIONNEMENT :

Pour bénéficier des tarifs réduits, les membres doivent scanner le QR code à leur première consommation et remplir le formulaire Google Forms proposé.

Si le partenaire ne vous présente pas le QR code, n'oubliez pas de lui demander.

Il est interdit de :

- Prêter sa carte d'abonnement à une personne tiers pour qu'elle bénéficie des avantages
- Divulguer le système de fonctionnement des partenariats à des membres non abonnés

Toute fraude ou tentative de fraude pourra être sanctionnée par l'association Loutopia.

Ce système permet aux partenaires et à l'association Loutopia de comptabiliser le nombre de participants. Les données collectées à cette fin sont traitées conformément au RGPD

Règles sur la communauté digitale Loutopia

(Serveurs Discord créés par l'association)

Toutes les règles générales de l'association Loutopia s'appliquent pour ce volet en complément des suivantes.

Les règles sur la communauté Discord sont présentes pour garantir le bon fonctionnement de la communauté Loutopia, et pour assurer la sécurité de chacun.

Ces règles s'appliquent à tous les serveurs Discord créés par l'association Loutopia (exemple, Loutopia au féminin, etc...)

Article 12 : Accès à la communauté digitale Loutopia (discord)

Le lien d'accès à la communauté digitale est envoyé par les bénévoles aux nouveaux membres lors de l'accueil Visio proposé par l'association Loutopia (condition obligatoire).

Il est interdit de donner accès à une personne extérieure à la communauté sans qu'elle soit passée par la Visio d'accueil prévue à cet effet.

Nous demandons à tous les membres une fois sur la communauté digitale de nommer leur pseudo Discord par leur prénom (en cliquant sur leur profil / modifier pseudo serveur).

La photo de profil n'est pas obligatoire, en revanche, nous vous demandons de la changer si elle n'est pas propice à la création de lien avec les autres membres.

A savoir :

-Photo à caractère sexuelle

-Signes religieux

-Photos ou illustrations d'armes

-Tout autre illustrations ou photos pouvant envoyer un message de négativité (exemple : tête de mort, doigt d'honneur ou autres gestes obscènes...)

Article 13 : Présentation obligatoire des adhérents

Nous demandons à tous les adhérents de se présenter à l'écrit et de poster leur photo dans l'espace "présentation" prévu sur la communauté Loutopia. (condition obligatoire)

Ainsi, la photo de profil n'est pas obligatoire car la communauté peut checker votre profil dans l'espace "présentation" ! (Photo de profil non obligatoire mais appréciée afin que cette communauté soit la plus humaine possible).

Article 14 : Savoir vivre sur la communauté digitale

Afin de permettre un fonctionnement efficace et fluide des salons Discord, nous vous encourageons à être vigilants aux points suivants :

- Privilégier les Visio ou appels à défaut des messages écrits notamment en cas de désaccord avec un autre membre. Appelez-vous sur les salons vocaux de Loutopia !
- En cas de conflit entre les membres, vous êtes priés de vous adresser à la modération et de ne pas réagir aux potentielles provocations sur les espaces publics. L'équipe de modération se réserve le droit de supprimer tout message offensant ou contraire au règlement intérieur.
- Mettre fin aux conflits publics avant qu'il ne commence : la communauté n'a pas besoin d'être témoin de règlements de comptes. En cas de conflit, il est de la responsabilité des membres concernés de stopper la discussion sur les espaces publics et de passer en privé pour s'expliquer entre eux.
- Ne pas oublier de dire bonjour à votre arrivée dans une discussion (comme en sortie)
- Eviter le langage SMS
- Ne pas écrire uniquement en majuscule
- Faire attention à la ponctuation employée et les emojis. Ils peuvent être mal interprétés et créer des tensions au sein de la communauté.
- Taguer "modérateur" en cas de non-respect du règlement d'un autre membre afin que les bénévoles puissent agir rapidement.

Article 15 : Respect du fonctionnement de la communauté digitale

Il est important pour le bien-être de chaque membre de Loutopia que les règles de fonctionnement de la communauté digitale soient respectées :

- Respecter les thèmes des salons (tout post hors sujet pourra être supprimé)
- Ne pas taguer des rôles sans raison
- Utiliser "everyone" uniquement dans vos groupes de sorties (que vous avez créé)
- Faire un ticket dans espace "ticket" si vous rencontrez n'importe quel soucis
- Respecter les règles spécifiques mentionnées dans la description de chaque salon.

Article 16 : La communication entre les membres

L'association Loutopia à travers sa communauté digitale offre un cadre propice à la création de lien.

Dans ce cadre, nous invitons tous les membres de l'association à ne pas divulguer leurs contacts personnels* sur la communauté ou en privé sur Discord et à rester sur la plateforme Discord.

*Le numéro de téléphone pourra être partagé entre membres selon les besoins des sorties (pour se retrouver notamment).

Bien entendu, au bout de plusieurs sorties, si vous avez tissé des liens avec d'autres membres, vous pouvez partager vos réseaux en privé. Mais assurez-vous de connaître la personne avant de le faire pour éviter tous soucis.

Tout problème qui pourrait survenir entre les membres sur des réseaux externes à l'association (hors numéro de téléphone si donné dans le cadre de sorties Loutopia) ne pourra pas être pris en compte par le service bien-être communautaire de Loutopia.

Article 17 : La règle du STOP / Le consentement entre les membres en privé sur Discord

Si vous recevez un message privé d'un autre membre sur discord et que vous ne souhaitez pas échanger ou lancer la conversation envoyez lui : STOP

Si la personne répond à votre message, vous pouvez faire un ticket au service bien-être pour informer qu'une personne n'a pas respecté la règle du STOP avec vous.

En cas de non-respect répété du STOP, le membre pourra être exclu temporairement du serveur ou une procédure d'exclusion pourra être engagée après concertation entre le service bien-être et le bureau.

IMPORTANT :

Les messages privés sur discord entre les membres ne sont pas interdits, au contraire ils sont encouragés avec la méthode PM I !

Article 18 : La méthode PMI (premier message d'intention) pour un cadre Safe en message privé Discord

Si vous souhaitez contacter un autre membre, à votre premier message, signalez vos intentions à la personne afin de la rassurer.

Quelques exemples : Hello, je te contacte suite au message dans l'espace entraide... / Hey ! J'ai vu qu'on avait la même passion (nom de la passion) ça te dirait de faire connaissance ?

Article 19 : Actions interdites sur la communauté Loutopia

- Les demandes d'informations personnelles au sein du discord (par message individuel ou dans les conversations des salons)
- Le partage de liens renvoyant vers des sites frauduleux : sites de piratage, sites illégaux ou sites à caractère pornographique,
- Les SPAM, ou sollicitations comme l'envoi de lien vers des sites de revente ou les tentatives de vente de produits ou de services
- Toutes formes de publicité en DM ou dans les conversations des salons,
- Les spoilers de films, séries ou autres,
- Les faux comptes Discord,
- Tout contournement d'une décision d'exclusion temporaire (exemple : création d'un second compte). Cela fera office d'une radiation de l'association.
- Toute provocation à la suite d'un avertissement (message, vocal, pseudo ou encore photo de profil)

En cas de non-respect de ces règles, une exclusion temporaire immédiate peut être prononcée, le temps qu'un bénévole prenne contact avec la personne concernée dans un délai de 72h maximum. (*cf. marche à suivre en cas d'exclusions sur les doc Procédures Service Bien-Être*).

Article 20 : Espace entraide

Chaque demande d'aide doit être suffisamment détaillée, pour que les autres membres puissent répondre au mieux à la demande.

Toute personne souhaitant répondre à une question se doit d'être respectueuse envers le membre en difficulté.

Article 21 : Espaces anonymes - Confession

Les membres de la communauté Loutopia ont la possibilité de s'exprimer en total anonymat. (même la modération n'a pas accès à leurs identités)

Un système de validation des messages anonymes est géré par les modérateurs avant qu'ils soient postés à toute la communauté.

Ce système est mis en place afin d'éviter toute dérive et utilisation de l'anonymat afin de nuire à autrui ou l'association Loutopia.

Les réponses aux confessions doivent être pertinentes et adaptées sans jamais nuire, directement ou indirectement, à la personne qui s'est confessée, sous peine de voir le message supprimé par l'équipe de modération et d'être rappelé à l'ordre par le service bien-être.

Article 22 : Salons vocaux

Toutes les règles de bonne conduite s'appliquent pour les vocaux, en complément des suivants :

L'ensemble des contenus et streams diffusés sur les salons d'apprentissage doivent être en accord avec la réglementation sur la propriété intellectuelle. La diffusion partielle ou totale de films, musiques, événements sportifs est interdite.

Article 23 : Promotion de services payants

La promotion d'un service payant, ou d'une entreprise proposant un service payant, sur les salons Discord doit être soumise à validation auprès du bureau de l'association. Elle doit également être bénéfique pour la communauté, et respecter le règlement et les valeurs portées par l'association Loutopia. Pour toute demande merci de contacter : gestion@assoloutopia.com

Règles spécifiques au bénévolat

L'accès au statut de bénévole est ouvert à toute personne majeure, après approbation du Bureau et sous condition du paiement de la cotisation annuelle d'adhésion.

A leur arrivée, tous les bénévoles de Loutopia ont participé au parcours d'intégration bénévole. Ce parcours leur permet de se projeter en tant que bénévoles dans l'association avant de s'engager. Ils sont ensuite formés et accompagnés dans leurs missions.

Les bénévoles sont sélectionnés pour leurs valeurs humaines et non leurs compétences.

Chaque bénévole a la possibilité d'exercer une ou des missions qui lui plaise. Qu'elles fassent partie de leurs domaines de compétences ou non, les bénévoles sont libres d'apprendre et de sortir de leur zone de confort.

Des règles spécifiques en fonction du poste occupé sur l'association Loutopia sont définies en interne et inscrites sur les fiches de postes de chaque pôle.

Article 24 : Les avantages bénévoles

L'association offre certains avantages à ces bénévoles :

- Abonnement à l'association offert (Pour mener à bien leurs missions, ils ont besoin d'accéder à la communauté dans son entièreté)
- Code promo pour les événements organisés par l'association Loutopia
- Avantages chez les partenaires (souhaitant faire un geste aux bénévoles)

Le petit plus : Les bénévoles ont la possibilité de valoriser leurs compétences acquises au sein de l'association sur leur CV. En cas de besoin, chaque bénévole peut demander une lettre de recommandation au président de l'association. Contact : gestion@assoloutopia.com

Article 25 : Bénévoles et Entrepreneariat

Les bénévoles à leur propre compte proposant des services externes à but lucratif bénéficient d'un espace de présentation dédié sur la communauté.

Sur cet espace, ils peuvent présenter leurs services et réseaux sociaux en suivant le système de présentation prévu.

Les activités présentées doivent respecter la neutralité associative et être en adéquation avec les valeurs de l'association Loutopia.

Article 26 : Devoir d'exemplarité

Les bénévoles de l'association Loutopia se sont engagés à représenter l'association au moment de leur adhésion.

Dans ce cadre, ils doivent respecter toutes les règles fixées dans le règlement et faire preuve d'exemplarité plus encore que les autres membres.

En cas de manquement au règlement, le bénévole perd instantanément son statut de bénévole.

Article 27 : L'engagement bénévole

Les bénévoles se sont engagés auprès de l'association Loutopia à remplir les missions souhaitées au moment de leur adhésion.

Chaque bénévole est invité à consacrer en moyenne une heure par semaine à l'association, selon ses disponibilités.

Les bénévoles indiquent leurs heures consacrées à l'association chaque semaine sur le planning défini en interne.

En cas d'indisponibilité, le bénévole informe systématiquement le bureau en début de semaine afin que celui-ci puisse anticiper la répartition des missions auprès des autres bénévoles.

Article 28 : Perte du statut de bénévole

Tout bénévole ne respectant pas ses engagements auprès de l'association Loutopia pourra se voir retirer son statut de "bénévole".

Perte du statut de membre de l'association

Loutopia

Article 29 : Exclusion

Seuls les cas de non-respect du règlement, et/ou de refus du paiement de la cotisation annuelle peuvent induire une procédure d'exclusion.

Celle-ci doit être prononcée par le bureau, après avoir entendu le membre contre lequel la procédure d'exclusion est engagée. Le membre concerné pourra présenter ses observations par écrit ou lors d'un entretien avant la décision d'exclusion.

La décision d'exclusion est prise par le bureau après concertation avec le service bien-être communautaire et elle est communiquée à la personne concernée par le bureau de l'association.

L'exclusion prend effet à la date où elle est communiquée à la personne concernée.

La personne exclue n'a plus accès au Discord, ni aux réseaux sociaux de l'association (Instagram, Facebook, etc.). Elle ne peut plus se joindre aux sorties proposées par les autres membres sur le Discord, ni aux sorties proposées par l'association Loutopia.

Les membres ne sont donc pas autorisés à convier des anciens membres exclus aux sorties proposées par l'association, par les membres usagers ou par les membres actifs.

Les membres usagers ne respectant pas ces conditions pourront également se voir exclus.

Le membre exclu ne sera pas remboursé pour les frais d'adhésion engagés au-delà de la date d'exclusion définitive.

Le membre exclu peut, dans un délai de 15 jours suivant la notification, demander un réexamen de sa situation par écrit auprès du bureau à gestion@assoloutopia.com

Article 30 : Démission – Décès – Disparition

Conformément à l'article 7 des statuts Loutopia, le membre démissionnaire devra adresser par mail sa décision au bureau. Aucune restitution de cotisation n'est due au membre démissionnaire.

En cas de décès, la qualité de membre disparaît avec la personne.

Les événements Loutopia

Les événements Loutopia sont des événements organisés par les bénévoles en utilisant les ressources de l'association.

Article 31 : La mise en relation par tranche d'âge

Les événements s'organisent principalement par tranche d'âge pour faciliter les interactions entre les membres.

Dans ce cadre, on distingue :

Loulou : communauté des 18-35 ans

Louvard : communauté des plus de 35 ans

Article 32 : Les différents événements Loutopia

Voici les différents événements organisés par l'association Loutopia :

Les événements découvertes loulous : ouverts à toute personne majeure souhaitant découvrir l'association. Un bénévole est présent pour accueillir les nouveaux participants.

Les événements découvertes louvard : ouverts à toute personne majeure souhaitant découvrir l'association. Un bénévole est présent pour accueillir les nouveaux participants.

Les soirées des loulous : Événement en journée ou en soirée spécialement conçu pour faciliter la création de lien / Priorité aux adhérents mais ouvert au public.

Les soirées des louvards : Événement en journée ou en soirée spécialement conçu pour faciliter la création de lien / Priorité aux adhérents mais ouvert au public.

Les soirées d'intégration : Événement privé où tous les membres arrivés le mois dernier sur la communauté sont conviés (toutes communautés confondues)

Des événements originaux : Des événements originaux sont proposés tout au long de l'année et les conditions de participation sont modulables pour chaque événement.

Nous demandons aux membres de respecter les thématiques et tranches d'âges des événements proposés.

Article 33 : Règles des événements Loutopia

Tout membre accompagnant une personne extérieure à l'association doit s'assurer que celle-ci est en adéquation avec les valeurs de l'association et respecte les dispositions du présent règlement intérieur.

Les événements se déroulent dans le respect des règles énoncées dans le présent règlement intérieur.

Aucune participation de mineur n'est autorisée.

Article 34 : Tarification des événements Loutopia

Loutopia organise des événements mais fait en sorte qu'ils soient le plus accessible possible.

Tarif selon le statut du participant :

- Tarif de base : applicable aux non-adhérents, ;
- Tarif adhérent : Réduction de 1€ sur le tarif de base
- Tarif abonné : Réduction de 30% sur le tarif de base

L'accès aux événements payants est strictement réservé aux personnes ayant réglé leur participation avant la date limite fixée par l'association.

L'association se réserve le droit de demander au membre ne respectant pas le règlement de l'association de quitter l'événement.

Article 35 : Droit à l'image

Dans le cadre de ses activités (sorties, événements, soirées, rencontres, ou communications sur la communauté digitale), l'association Loutopia est susceptible de réaliser des photographies ou vidéos où les membres peuvent apparaître.

Lors de l'adhésion, chaque membre est invité à donner son accord ou à refuser la captation et la diffusion de son image à des fins de communication associative (site internet, réseaux sociaux, affiches, publications internes).

Cette autorisation est donnée pour une durée de cinq ans, renouvelable tacitement, et peut être retirée à tout moment sur simple demande écrite à l'adresse : gestion@assoloutopia.com

Le refus de diffusion n'entraîne aucune conséquence sur la participation aux activités.

Les bénévoles demanderont toujours l'accord oral lors des sorties si des photos ou vidéos sont réalisées. Les membres ne souhaitant pas apparaître doivent se manifester auprès des bénévoles en question afin que le service communication soit informé.

Article 35 : Données personnelles et RGPD

L'association s'engage à protéger les données personnelles de ses membres conformément au RGPD. Les membres disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données.

Les plateformes utilisées (HelloAsso, Discord, Google) sont soumises à leurs propres politiques de confidentialité.

Pour toute demande relative à l'exercice de ces droits, les membres peuvent contacter le bureau à l'adresse : gestion@assoloutopia.com

Article 36 : Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur est établi par les membres fondateurs de l'association.

Toute proposition de modification peut être déposée par un membre usager ou actif, examinée par le Bureau, puis soumise à validation lors de l'Assemblée Générale suivante.

Le nouveau règlement entre en vigueur immédiatement après validation par l'Assemblée Générale.

Il est communiqué à l'ensemble des membres de l'association sur le serveur Discord, via une mention @everyone, dans un délai maximal d'une semaine mois à compter de sa validation.

Annexe

Discrimination :

"Constitue une discrimination directe la situation dans laquelle, sur le fondement de son origine, de son sexe, de sa situation de famille, de sa grossesse, de son apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur, de son patronyme, de son lieu de résidence, de son état de santé, de ses caractéristiques génétiques, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, identité de genre, de son âge, de ses opinions politiques, de son appartenance à une ethnie, une prétendue race ou religion déterminée, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable"

Version : 2025 – Règlement intérieur de l'association Loutopia

Adopté par le Bureau en date du 31 octobre 2025

Entrée en vigueur le 1er novembre 2025

Pour l'association Loutopia :

Le Président : Daem Mayrick

La Trésorière : Lydia bataille